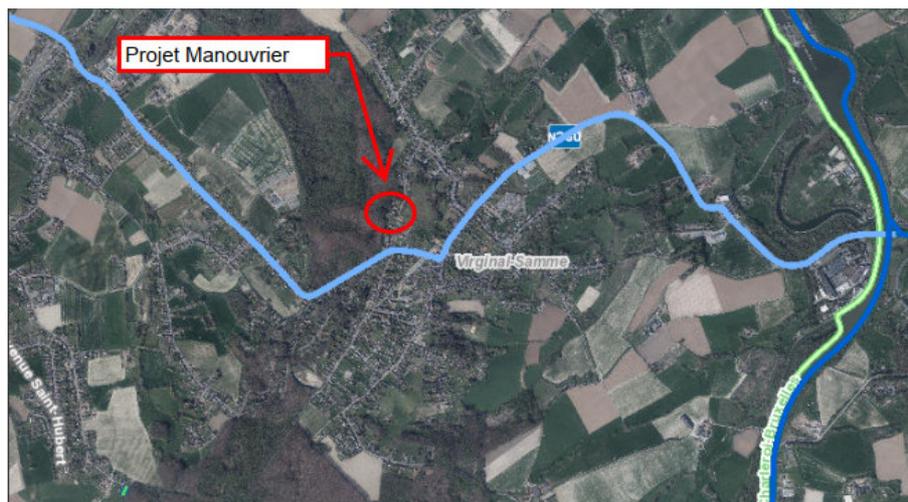


Concerne : Enquête publique relative au projet Manouvrier, rue du Bois à 7090 Hennuyères, de construction de 15 logements avec modifications de voiries. Le Gracq, association de défense des cyclistes au quotidien, est particulièrement attentif aux impacts des projets urbanistiques sur la mobilité, tant au niveau de la circulation que du stationnement. La locale Gracq de Braine-le-Comte a donc souhaité répondre à cette enquête publique, et notamment sur les points suivants.

Le Gracq souhaite porter l'attention sur le **potentiel cyclable de la zone**.

Comme le demandeur le souligne, la voirie communale est étroite et présente des passages de véhicules à vitesse élevée. Néanmoins, la N280 à proximité est reprise sur le schéma directeur cyclable de la Wallonie et considérée comme à « haut potentiel cyclable » (voir annexe 1). Le décret du 04 avril 2019 explicite que ceci implique notamment que « *Lors de travaux de réalisation, d'aménagement ou de réfection d'une voirie régionale [...]* », la voirie doit être « *[...] dotée d'aménagements cyclables de qualité [...]* ». « *Ces aménagements consistent prioritairement en la réalisation de cheminements cyclables séparés des voitures.* ».

Ces futurs aménagements permettront la connexion avec le RAVEL du canal Charleroi-Bruxelles. A noter qu'une connexion avec le RAVEL L919 du bois de la Houssière jusque l'Avenue du Marouset est réalisable.



Il nous semble donc important de considérer qu'un projet immobilier qui s'implante à cet endroit se doit de prendre en compte ce potentiel et de prévoir dès maintenant les aménagements qui permettront de contribuer à rendre attractive l'utilisation du vélo. Le projet actuel n'orienté que très peu ses considérations sur cet aspect.

Bien que le **local vélo** prévu soit situé au rez-de-chaussée et en intérieur de bâtiment, il n'apparaît pas suffisant pour accueillir les 38 places vélo prévues dans le principe préconisé par l'audit bypad (1 chambre = 1 parking vélo). Le Gracq demande que cet aménagement soit revu.

Du projet, il ressort également que le demandeur se contente de chercher une autonomie vis-à-vis des aménagements routiers plutôt que de tenter de s'y intégrer. Nous demandons à la Ville de bien vouloir analyser les alternatives et de profiter de ce projet pour **améliorer la qualité des infrastructures collectives** tout en tenant compte des objectifs de mobilité reprises notamment dans l'audit Bypad (par exemple : des dispositifs de voirie pour réduire la vitesse ; envisager une piste cyclable sécurisée entre la zone du projet et la N280).